

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE MAGASINIERS EN CHEF**

Fonction publique d'État

Concours externe - Concours interne

Session 2004

Rapport du jury

par

**Jean-Marie ARNOULT
Inspecteur général des bibliothèques**

Président du jury

Septembre 2004

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
MAGASINIERS EN CHEF**

**Concours externe – Concours interne
Session 2004**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 4
1. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	p. 6
1.1. Nature des épreuves	p. 6
1.2. Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique	p. 6
1.2.1. Présentation du sujet	p. 6
1.2.2. Solutions et barème de correction	p. 7
1.2.3. Commentaires	p. 8
1.3. Deuxième épreuve : questionnaire	p. 9
2. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	p. 9
2.1. Nature des épreuves	p. 9
2.2. Les participants	p. 9
2.3. Déroulement des épreuves	p. 10
2.3.1. Épreuve de classement	p. 10
2.3.2. Entretien avec le jury	p. 10
CONCLUSION	p. 11
ANNEXES	p. 13
Annexe 1 : Liste des membres du jury	p. 14
Annexe 2 : Sujets d'admissibilité	p. 16
1) Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique	p. 17
2) Questionnaire	p. 18
Annexe 3 : Statistiques concours externe	p. 19
Annexe 4 : Statistiques concours interne	p. 25

INTRODUCTION

Par **arrêté du 23 septembre 2003**, a été autorisée au titre de l'année 2004 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de magasiniers en chef.

Le corps des magasiniers en chef d'État des bibliothèques fait partie du personnel de magasinage spécialisé relevant du ministère de l'Éducation nationale. Il est régi par le **décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié par le décret 99-299 du 16 avril 1999, articles 9 à 12**. Les fonctions des membres de ce corps sont définies de la sorte : *les magasiniers en chef assurent l'encadrement des magasiniers spécialisés placés sous leur autorité et participent à l'exécution de leurs tâches : ils mettent en place et classent les collections, assurent leur équipement, leur entretien matériel, ainsi que celui des rayonnages. Ils concourent à l'accueil du public et veillent à la sauvegarde et à la diffusion des documents ainsi qu'à la sécurité des personnes. Ils effectuent les tâches de manutention nécessaires à l'exécution du service* (article 9).

La répartition des postes entre concours interne et concours externe est régie par l'article 10 du décret précité qui prévoit (A) que *les magasiniers en chef sont recrutés, pour 20 % des postes offerts, par voie de concours externe ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires soit du brevet des collèges, soit d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent ; (B) [qu'ils] sont recrutés, pour 80 % des postes offerts, par voie de concours interne ouvert aux magasiniers spécialisés justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre années de services effectifs dans le corps*.

Il est prévu également que *si le nombre des candidats admis à l'un des concours est insuffisant, les postes non pourvus peuvent être reportés sur l'autre de ces concours* (article 11), et que *le nombre des emplois qui peuvent être pourvus par la nomination de candidats inscrits sur la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne ne peut excéder 150 % du nombre des emplois offerts au titre de chacun de ces concours* (article 12).

Le nombre total d'emplois offerts aux concours a été fixé à **40** par arrêté du 16 janvier 2004. Ces 40 postes ont été répartis selon les modalités fixées par le décret : **8** pour le concours externe, **32** pour le concours interne.

Ces emplois étaient à pourvoir à Paris et en province, dans les bibliothèques et établissements relevant tant du ministère de l'Éducation nationale que du ministère de la Culture et de la Communication, dont la Bibliothèque nationale de France. Le corps des magasiniers étant un corps interministériel, les candidats ne sont pas informés du nombre respectif d'emplois attribués à l'un ou l'autre ministère. Ils doivent donc en théorie s'attendre à être nommés sur des postes disponibles dans quelque établissement que ce soit sur l'ensemble du territoire.

Le jury du concours, nommé par arrêté du **4 décembre 2003**, comprenait 51 membres : 43 en métropole pour toutes les corrections de l'écrit et la participation aux oraux ; et 8 membres des corps des personnels de bibliothèque en poste outre-mer étaient prévus pour assurer, en cas de besoin, avec le renfort de membres métropolitains du jury, le fonctionnement de 4 commissions d'oral dans les centres d'examen : Antilles Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française.

Le jury était présidé par Jean-Marie ARNOULT, membre de l'Inspection générale des bibliothèques.

Le jury s'est réuni en commission plénière le 18 novembre 2003, à la Bibliothèque Buffon à Paris, pour prendre connaissance des différentes étapes du concours et pour collecter les informations concernant les sujets. Le 27 novembre, une commission restreinte a préparé, dans les locaux de l'Inspection générale (rue Dutot à Paris), une sélection de cas pratiques et une liste de questions. Le président a assuré le choix définitif et validé la mise en forme des épreuves écrites.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 20 janvier 2004, à Paris et dans divers centres de province et d'Outre-mer. Deux autres réunions plénières ont eu lieu, dans des locaux du ministère de l'Éducation nationale, rue Danton :

- le 24 février 2004 pour la remise des copies et la définition des critères de notation : les membres du jury ont pris connaissance du barème de correction, en ont approuvé le mode d'application, et vérifié sur quelques copies "tests" la pertinence des critères retenus ⁽¹⁾;

- le 1^{er} avril 2004 pour la réunion d'admissibilité : les problèmes particuliers qui ont pu avoir été rencontrés lors des corrections ont été examinés, et une dernière vérification de la cohérence d'ensemble des notations a été effectuée. La participation des membres du jury aux commissions d'oral a été fixée.

Les épreuves orales (admission) ont eu lieu du 27 au 29 avril 2004 :

- pour la métropole, dans les locaux du Centre d'affaires/Forum Val-de-Loire (Paris 14^e) où 6 commissions, composées chacune de 3 membres représentatifs des différents corps des bibliothèques, ont entendu les candidats admissibles ;

- pour l'Outre-mer, dans le centre des Antilles où deux membres du jury métropolitain ont été mandatés pour participer à la commission d'oral.

La réunion d'admission a eu lieu le 29 avril dans l'après-midi.

Le département des concours de l'ENSSIB a assuré avec compétences l'organisation du concours qui s'est déroulé dans de bonnes conditions pour le confort des candidats et la satisfaction des membres du jury.

⁽¹⁾ A mi-parcours du temps imparti à la correction, les membres du jury envoient au président la moyenne de leurs notes, ce qui permet de confronter les moyennes provisoires obtenues, de s'assurer que les consignes de correction sont appliquées de la même manière et qu'il n'y a pas d'écarts anormaux entre les correcteurs.

1. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1.1. Nature des épreuves

L'arrêté du 6 septembre 1995 fixant les nouvelles modalités d'organisation des concours de recrutement de magasiniers en chef, prévoit pour le concours externe et le concours interne, deux épreuves écrites d'admissibilité :

1°) rédaction, à partir de données communiquées aux candidats, d'une note sur la résolution d'un problème pratique relatif à une situation à laquelle un magasinier en chef peut être confronté (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2°) questionnaire portant sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques, l'informatique appliquée aux bibliothèques, la gestion, la communication et la conservation des collections (durée : une heure ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

Les mêmes épreuves sont données au concours externe et au concours interne. Les candidats au concours interne ne sont pas défavorisés puisqu'ils sont notés et classés à part.

1.2. Première épreuve : rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	1 705	269
Nombre de présents	1 078	234
Copies blanches	8	1
Copies corrigées	1 066	233
Notes éliminatoires	71	19

1.2.1. Présentation du sujet⁽²⁾

Le cas pratique choisi était celui de l'organisation d'une vidéothèque de prêt en libre accès, en partant d'une collection existante de 300 DVD. Le sujet portait plus précisément sur l'étude des modalités de communication des documents, et sur l'équipement des DVD.

Les candidats étaient invités :

1) à faire une note à l'attention du directeur de l'établissement pour expliquer les avantages et les inconvénients du libre accès de documents tels que les DVD, et pour indiquer la manière dont ils devraient être équipés avant leur mise en rayon ;

2) à présenter, sous forme de tableau, le détail des fournitures et du matériel à acheter pour équiper les DVD, et à prévoir le doublement de la collection pour l'année suivante.

Les pièces jointes en annexe donnaient toutes les informations sur l'équipement et le matériel nécessaires pour mener à bien l'opération.

⁽²⁾ Voir l'intitulé exact du sujet et le détail des pièces descriptives en annexe.

1.2.2. Solutions et barème de correction

➤ **Présentation générale (total : 3,5 points)**

- Présentation formelle de la note :
 - Note à l'attention du directeur **0,5 point**
 - Objet : avantages et inconvénients du libre accès **0,5 point**
- Plan et structure de la note **1 point**
- Réalisation d'un tableau des dépenses 2004 **1 point**
- Titre du tableau **0,5 point**

Propreté de la copie, présentation générale, orthographe : selon le cas on peut enlever 1 point (modulable en ¼ de point).

➤ **Correction du sujet (total : 16,5 points)**

- Première partie : la note **(total 8 points)**
- Deuxième partie : tableau et données chiffrées **(total 8,5 points)**

I. La note

a – Avantages : 3 points

0,5 point par avantage cité

- pour les lecteurs : valorisation du fonds, accessibilité, vision panoramique du fonds, possibilité d'avoir des compléments d'information sur les boîtiers, autonomie...
- pour les personnels

b – Inconvénients : 3 points

- pour les personnels : plus d'équipement (plus coûteux), plus de rangement
- pour les collections : risque de vol, coût de l'équipement, du matériel et maintenance des bornes, déverrouillage, plus de manipulations (usure, détériorations, casse des boîtiers...)

c – Équipement : 2 points

- équipement anti-vol : 1 point
- étiquetage : 1 point

II. Le tableau

Rappel : présentation sous forme de tableau avec titre du tableau : 1,5 point (voir ci-dessus)

a) Tableau (total 6 points)

Équipement des DVD : dépenses 2004

Désignation des articles	Prix unitaire HT en €	Quantité	Coût total HT en €
Borne de déverrouillage	245,50	2	(0,5 pt) 491
Boîtiers DVD	5,10	300	(0,5 pt) 530
Lot de 10 barrettes	29,30	(0,5 pt) 30	(0,5 pt) 879
Code à barres	(0,5 pt) 0,04	(0,5 pt) 1000	(0,5 pt) 40
Personnalisation	(1 pt) 60	1	60
Coût total HT			(0,5 pt) 3 000
TVA 19,6%			(0,5 pt) 588
Coût total TTC			(0,5 pt) 3 588

b) Prévisions budgétaires pour 2005 (total 2,5 points)

- Clarté et propreté : 0,5 point

Les dépenses 2005 porteront uniquement sur l'achat de 300 boîtiers et de 30 lots de 10 barrettes : **1 point**

Le coût pour 2005 sera de 2 529, 45 € HT : **1 point**

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses 2005.

(Il n'était pas expressément demandé de réaliser un deuxième tableau)

Désignation des articles	Prix unitaire HT en €	Quantité	Coût total HT en €
Boîtiers DVD	5,10	300	1 530
Lot de 10 barrettes	29,30	30	879
Total HT			2 409
Augmentation 5%			(0,5 pt) 120,45
Total prévisions 2005			(0,5 pt) 2 529,45

1.2.3. Commentaires

Rédaction : comme les années précédentes, l'énoncé du sujet distinguait clairement le plan de la note et les points qu'il convenait d'aborder :

- les avantages du libre accès des DVD,
- les inconvénients du libre accès des DVD,
- les précautions à prendre et l'équipement nécessaire pour mettre les DVD en libre accès.

Les candidats prennent trop peu de temps pour lire attentivement le sujet et s'apercevoir ainsi que le plan de la note est déjà indiqué, et qu'ils n'ont plus qu'à suivre la structure qui est suggérée. Il s'ensuit des rédactions décousues, mal organisées, illogiques, qui témoignent d'une incapacité à organiser une démonstration simple. La partie rédactionnelle de la note reste donc, cette année encore, une difficulté majeure pour nombre de candidats, qu'ils soient internes ou externes. Ces derniers témoignent en outre d'une mauvaise connaissance du travail des personnels de magasinage, ce qui laisse penser que la préparation n'a pas été suffisante.

Tableau : il était demandé aux candidats de faire, dans un tableau clair, le récapitulatif du coût des divers équipements dont le détail était donné dans des documents annexés.

Aucun piège particulier n'était tendu aux candidats qui avaient tous les éléments pour établir la liste des matériels et des matériaux nécessaires, ainsi que les éléments chiffrés. Les problèmes récurrents sont : la difficulté à élaborer un tableau cohérent et logique, à savoir comment organiser les données de telle sorte que la réponse soit pertinente ; la difficulté à dessiner un tableau clair et propre : il n'y a rien de compliqué a priori, il faut seulement s'être exercé ; enfin la difficulté manifeste à maîtriser les mécaniques arithmétiques simples. De fait, l'interdiction de la machine à calculer oblige les candidats à faire des opérations basiques (additions, divisions, etc.) dont les résultats sont justes. Dans la vie quotidienne, le recours systématique à la machine à calculer limite considérablement les calculs manuels, et par conséquent les candidats sont déstabilisés lorsqu'ils sont confrontés à la pratique manuelle de l'arithmétique.

La moyenne de l'épreuve est de 16,54 pour les admissibles externes, et de 12,38 pour les admissibles internes.

1.3. Deuxième épreuve : questionnaire

	Concours externe ⁽³⁾	Concours interne
Nombre d'inscrits	1 705	269
Nombre de présents	1 056	233
Copies blanches	0	0
Copies corrigées	1 056	233
Notes éliminatoires	15	2

Cette épreuve⁽³⁾ comportait 10 questions faisant appel à des connaissances professionnelles. Ont été posées 1 question à choix multiple, 6 questions traditionnelles à réponse rapide, et 3 questions à réponse rédigée (en moins de 3 ou 10 lignes, maximum précisé dans le libellé de la question).

On constate, comme les années précédentes, que nombre de candidats sont mal à l'aise dans la rédaction, signe d'une préparation incomplète, à quoi vient s'ajouter une culture générale et professionnelle souvent incertaine. Un nombre trop élevé de notes éliminatoires (15 au concours externe) à une épreuve simple montre les lacunes de certains candidats.

La moyenne de l'épreuve est de 16,65 pour les admissibles externes (15,73 en 2003), et de 15,59 pour les admissibles internes (14,59 en 2003).

A l'issue des épreuves écrites, **69** candidats externes et **97** candidats internes ont été déclarés admissibles.

2. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

2.1. Nature des épreuves

Pour le concours externe et le concours interne, les épreuves d'admission sont au nombre de deux :

1°) une épreuve destinée à apprécier l'aptitude du candidat à effectuer des opérations de classement (durée : 20 minutes ; coefficient : 1).

2°) un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et son aptitude à exercer les fonctions de magasinier en chef (durée : 20 minutes ; coefficient : 4).

2.2. Les participants

	Concours externe	Concours interne
Candidats admissibles	69	97
Présents à l'oral	66	97
Moyenne au classement	18,53	18,2
Moyenne à l'entretien	14,66	14,95
Admis (liste principale)	8	32
Liste complémentaire	8	32

⁽³⁾ Voir sujet en annexe.

2.3. Déroulement des épreuves

Chaque commission d'oral comprend en principe 1 membre de chaque catégorie (A, B, C) des personnels appartenant aux corps d'État des bibliothèques et l'on tend en outre à y assurer une représentation mixte hommes-femmes. C'est une seule et même commission qui note pour les deux épreuves d'oral.

Après vérification de l'identité du candidat par le service des concours de l'ENSSIB, deux paquets de fiches lui sont remis pour classement dans le temps imparti. Lorsque le temps de la préparation est écoulé, le candidat est invité à passer devant la commission. Les membres de celle-ci se présentent tout de suite et se voient remettre les 2 paquets de fiches classées pour vérification et correction. L'un des membres de la commission effectue la correction du classement pendant que les deux autres mènent l'entretien.

Le président de la commission rappelle au candidat les conditions de déroulement de l'entretien (durée : 20 minutes, dont 10 minutes de présentation, et 10 minutes pour répondre aux questions posées) et lui demande un exposé sur son parcours professionnel et/ou ses études. Puis l'ensemble du jury pose diverses questions destinées à préciser les motivations et les connaissances du candidat.

Chacun des membres du jury note l'entretien selon le barème établi, puis les notes sont harmonisées après la sortie du candidat.

2.3.1. Épreuve de classement

Deux lots de 50 fiches sont à classer : l'un comporte des indices Dewey, l'autre des titres de périodiques français et étrangers par ordre discontinu croissant. Chaque erreur de classement coûte un point. Les exemples choisis ont été considérés comme étant plus faciles que l'année précédente. La moyenne de l'épreuve, pour les candidats admissibles, est de 18,53 pour les externes et de 18,20 pour les internes.

Naguère encore fondement des activités traditionnelles des bibliothèques, mais peu pertinente aujourd'hui pour détecter les compétences des candidats, cette épreuve est en voie de disparition.

2.3.2. Entretien avec le jury

C'est une épreuve importante pour les candidats, non seulement par son coefficient élevé (coeff. 4), mais aussi et surtout par le contact avec le jury, les émotions à maîtriser, la nécessité de faire un exposé concis en peu de temps, et de répondre aux questions du jury. Le jury, bien conscient du contexte particulier dans lequel se trouve le candidat, essaie toujours de le mettre à l'aise et se montre attentif en permanence pour l'aider à surmonter son trac et à donner le meilleur de lui-même.

Cette année encore, on s'est aperçu que peu de candidats ont pris la peine de s'entraîner psychologiquement à cette épreuve, et peu d'entre eux ont préparé concrètement la première partie de leur intervention en la structurant pour ne pas être trop perturbé en cas de défaillance. Pour beaucoup, l'improvisation reste la seule méthode pour l'exposé et c'est la plus mauvaise.

La moyenne de la note d'entretien des admissibles a été de 14,66 au concours externe (14,94 en 2003) et de 14,95 au concours interne (15,77 en 2003).

3. CONCLUSION

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet de montrer, pour l'épreuve de rédaction de note, l'évolution de la participation au cours des quatre dernières sessions :

Candidats		2001	2002	2003	2004	Variations % 2003-2004
Externe	Inscrits	2 053	1 672	1 681	1 705	+ 1,4
	Présents	1 350	1 127	1 245	1 078	- 15,49
Interne	Inscrits	271	300	346	269	- 28,62
	Présents	247	272	307	234	- 31,19

On constate que le nombre de candidats inscrits au concours externe a connu une légère augmentation en 2004 mais qu'il y a eu une baisse significative du nombre de candidats présents, probablement en raison de la participation à d'autres concours d'un nombre plus élevé d'entre eux. L'augmentation régulière du nombre de candidats inscrits au concours interne est arrêtée, et on revient cette année au niveau du concours de 2001 ; elle est accompagnée d'une légère augmentation du nombre de candidats qui ne se sont pas présentés (13 % en 2004 contre 11 % en 2003).

Le nombre de notes éliminatoires a baissé de manière très sensible par rapport à 2003 :

- rédaction de note : au concours externe, 372 en 2003, 71 en 2004 (- 81 %) ; au concours interne, 76 en 2003, 19 en 2004 (- 75 %),

- questionnaire : au concours externe, 61 en 2003, 15 en 2004 (- 75 %) ; au concours interne, 4 en 2003, 2 en 2004 (- 50 %).

On en déduit que, globalement, les candidats ont fait des efforts de préparation aux épreuves écrites ; ces efforts se traduisent de manière visible par la diminution du nombre de notes très basses, mais pas encore dans le nombre de bonnes notes. On considérera néanmoins que ces chiffres sont encourageants, dans l'attente de les voir confirmés lors des prochains concours. L'examen des statistiques apporte encore quelques éléments de réflexion intéressants :

► Répartition hommes-femmes

- concours externe : 64 % des candidats sont des femmes, et 62,5 % ont été admises ;
- concours interne : 65,8 % des candidats sont des femmes, et 84,3 % ont été admises.

► Répartition des admis par âge

- concours externe (8) : 19-25 ans : 5 ; 26-30 ans : 3 ;
- concours interne (32) : 28-30 ans : 2 ; 31-35 ans : 11 ; 36-40 ans : 9 ; 41-45 ans : 1 ; 46-50 ans : 1 ; 51-55 ans : 1.

► Répartition par diplôme

- concours externe (8) : niveau BEPC (37,5 %), BAC (25 %), BAC3 (37,50 %) ;
- concours interne (32) : sans diplôme (6,25 %), niveau BEPC (18,75 %), BAC (18,75 %), BAC2 (3,13 %), BAC3 (34,88 %), BAC4 (18,75 %).

► Répartition par grade et par type d'établissement (concours interne)

97,5 % des admis sont des magasiniers spécialisés, provenant majoritairement des bibliothèques universitaires (68 %) et de la Bibliothèque nationale de France (30 %).

➤ **Répartition géographique (par région)**

- Concours externe : Île-de-France (46,88 %), Nord (15,63 %), Rhône-Alpes (12,50 %), Haute-Normandie (6,25 %), DOM-TOM (3,13 %), Franche-Comté (3,13 %), Pays-de-la-Loire (3,13 %), PACA (3,13 %).

- Concours interne : Île-de-France (25 %), Basse-Normandie (25 %), Auvergne (12,50 %), Champagne-Ardenne (12,50 %), Picardie (12,50 %), Rhône-Alpes (12,50 %).

ANNEXES

- **Annexe 1 : Liste des membres du jury**

- **Annexe 2 : Sujets des épreuves d'admissibilité
(Rédaction d'une note et Questionnaire)**

- **Annexe 3 : Statistiques du concours externe**

- **Annexe 4 : Statistiques du concours interne**

Liste des membres du jury

- M. ARNOULT Jean-Marie, conservateur général, Inspection générale des bibliothèques, Paris, président du jury
- M. ALLUCHON Louis, assistant des bibliothèques, SCDU de Tours, Tours
- M. ANCEL Lionel, magasinier en chef, SCDU de Metz, Metz
- Mme AUZEMARY Yvette, assistante des bibliothèques, SCDU Paris V, Malakoff
- Mme BATUDE Nadine, conservatrice en chef, SCDU Paris X, Nanterre
- M. BEAUD Jean-Luc, assistant des bibliothèques, SCDU Metz, Metz
- Mme BELMUDES Janine, conservatrice en chef, IUFM de Lorraine, Maxeville
- Mme BENKIMOUN Martine, magasinière en chef, SCDU Paris X, Nanterre
- M. BERGER Philippe, magasinier en chef, BPI, Paris
- Mme BRELIVET Estelle, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCDU Rennes I, Rennes
- M. COLCANAP Grégory, conservateur, SCDU Paris XII, Créteil
- M. DALMAZZO Patrick, magasinier en chef, BNF, Paris
- Mme DECOLLOGNE Francine, ingénieure d'études, Institut français de presse, Paris
- Mme DEZAPHIX-HOARAU Jacqueline, bibliothécaire, SCDU Paris IX, Paris
- Mme DIASCORN Jacqueline, assistante des bibliothèques, École normale supérieure des agrégations de sciences physiques, Montrouge
- Mme ESTEOULLE Béatrice, conservatrice en chef, SICD Grenoble II et III, Saint-Martin-d'Hères
- M. FRUCTUS Jean-Paul, bibliothécaire adjoint spécialisé, UFR Saint-Antoine, Université de Paris VI, Paris
- M. GARBARINI Jean, assistant des bibliothèques, BNF, Paris
- M. HERVE François-Xavier, conservateur en chef, SCDU Franche-Comté, Besançon
- Mme JACOBI Dominique, conservatrice en chef, SCDU Aix-Marseille III, Marseille
- Mme JEZIERSKI Joëlle, conservatrice, Bibliothèque de l'université de technologie de Compiègne, Compiègne
- M. JUMEL Alain, assistant des bibliothèques, BNF, Paris
- Mme LABARE Sabine, conservatrice, BIU Médecine, Paris
- M. LATIMIER Christophe, magasinier en chef, bibliothèque universitaire des sciences, Vannes
- Mme LURAIN Brigitte, magasinière en chef, SCDU Rennes II, Rennes
- M. MARCHAND Yann, conservateur, BPI, Paris
- Mme MARTINI Cécile, conservatrice, SCDU Lille III, Villeneuve d'Ascq
- Mme MALOTAUX Sandrine, conservatrice, SCDU Toulouse III, Toulouse
- Mme MECHICA Marlène, assistante des bibliothèques, SCDU des Antilles et de la Guyane, section Guadeloupe, Pointe à Pitre
- M. MOREAU Christophe, magasinier en chef, SCDU Polynésie française, Faaa
- Mme MUSSON Catherine, conservatrice, bibliothèque du centre universitaire de Nîmes, Nîmes
- Mme NOGIER Christiane, bibliothécaire adjointe spécialisée, Bibliothèque de l'École nationale des chartes, Paris
- Mme NDIONGUE Christelle, bibliothécaire adjointe spécialisée, SCDU Polynésie française, Faaa
- Mme PALAZZI Laurence, assistante des bibliothèques, BIU Jussieu, Paris

Mme FEROL H  l  ne, magasin  re en chef, SCDU de Bordeaux III, Pessac
Mme PICHONNEAU Catherine, magasin  re en chef, BPI, Paris
Mme PIMPEC Micheline, magasin  re en chef SCDU des Antilles et de la Guyane, section Martinique, Schoelcher
M. POULAIN Fabrice, biblioth  caire adjoint sp  cialis  , SCDU de Lille II, Lille
M. QUINSON, Laurent, biblioth  caire adjoint sp  cialis  , SCDU de Saint Denis de la R  union, Saint Denis de la R  union
Mme RAPATEL Livia, conservatrice, BMIU de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand
Mme RAZANAMANANA Jacqueline, magasin  re en chef, SCDU de Saint Denis de la R  union, Saint Denis de la R  union
Mme TAUZIN-FIN Brigitte, biblioth  caire, SCDU de Bordeaux III, Bordeaux
Mme TESSIER Florence, conservatrice, SCDU de Paris XII, Cr  teil
Mme THIAN Marie-France, biblioth  caire adjointe sp  cialis  e, SCDU de Picardie, Amiens
Mme THOME Christine, assistante des biblioth  ques, BPI, Paris
Mme TIDJINE Nadine, magasin  re en chef, SCDU de la Nouvelle Cal  donie, Noum  a
M. TROUILLET Marc, assistant des biblioth  ques, BIU Montpellier, Montpellier
Mme VIDAL Julie, assistante des biblioth  ques, BIU Montpellier, Montpellier
Mme VILLAGEOIS Anne-Marie Dani  le, magasin  re en chef, SCDU de Nice Sophia-Antipolis, Nice
Mme VILI-TARTAS C  lestine, assistante des biblioth  ques, SCDU de la Nouvelle Cal  donie, Noum  a

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

1) Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique

2) Questionnaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques

Sujets des épreuves écrites d'admissibilité

➤ **Rédaction d'une note sur la résolution d'un problème pratique (Durée : 2 heures ; Coefficient : 3)**

Attention : l'usage de la calculatrice est interdit

A la prochaine rentrée universitaire, votre bibliothèque ouvrira une vidéothèque de prêt en libre accès. Une collection de 300 DVD a d'ores et déjà été constituée.

Au sein d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de communication des documents, vous êtes plus particulièrement responsable de l'équipement des DVD.

1) Vous rédigerez une note à l'attention du directeur de la bibliothèque dans laquelle vous expliquerez les avantages et les inconvénients du libre accès des documents tels que les DVD et vous indiquerez comment ils doivent être équipés avant leur mise en rayon.

2) En vous aidant des extraits de catalogues de fournisseurs donnés en annexe, vous joindrez à votre note :

a – un tableau présentant :

- le détail des fournitures et du matériel à acheter, le prix unitaire, les quantités et le coût hors taxes total pour chaque article, sachant qu'il est nécessaire d'acheter deux bornes de déverrouillage (1 pour la banque de prêt, 1 pour le service intérieur), et que les DVD seront équipés d'un code à barres personnalisé ;

- le coût hors taxes et le coût total toutes taxes comprises (TVA = 19.6 %) des dépenses à prévoir en 2004 ;

b – la prévision budgétaire (en prix hors taxes) pour un doublement de la collection en 2005 en tenant compte d'une augmentation des prix de 5 %.

Pièces jointes en annexe :

- extraits des catalogues de fournisseurs (2 pages)

Aucune mention de votre identité ni signature ne doit être portée sur la note

► Questionnaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des bibliothèques (Durée : 1 heure ; Coefficient : 2)

1°) Qu'est ce que la littérature grise ?

- une bande dessinée en noir et blanc
- un document non diffusé commercialement
- un document littéraire du XVI^{ème} siècle

2°) Citez quatre modes d'accroissement des collections des bibliothèques.

3°) Développez les sigles suivants :

- DPMA
- ENSSIB
- ANRT

4°) Citez deux équipements de sécurité indispensables à l'évacuation rapide des usagers et des personnels d'une bibliothèque en cas d'incident (alerte incendie, etc ...).

5°) Quelle est la différence entre un réseau internet et un réseau intranet ? (3 lignes maximum)

6°) Écrire en chiffres arabes les chiffres romains suivants :

- LXXVI
- CXIX
- CMLXXXIV

Écrire en chiffres romains les chiffres arabes suivants :

- 1500
- 1980
- 400

7°) Citez 3 ennemis du livre.

8°) Qu'est-ce que le dépôt légal ? (3 lignes maximum)

9°) Quelles sont les raisons de la cessation définitive de fonction d'un fonctionnaire ?

10°) Décrivez le circuit du livre dans une bibliothèque (10 lignes maximum).

Statistiques du concours externe

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	615	36,07%	28	40,58%	3	37,50%	4	50,00%
Femmes	1 090	63,93%	41	59,42%	5	62,50%	4	50,00%
Total	1 705		69		8		8	

2. Répartition par date de naissance

	Date de naissance	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
de 56 à 57 ans	1947	1		0		0		0	
	1948	2		0		0		0	
	sous-total	3	0,18%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1949	4		1		0		0	
	1950	1		0		0		0	
	1951	2		0		0		0	
	1952	5		0		0		0	
	1953	4		0		0		0	
	sous-total	16	0,95%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
de 46 à 50 ans	1954	3		0		0		0	
	1955	5		0		0		0	
	1956	6		0		0		0	
	1957	6		0		0		0	
	1958	15		1		0		0	
	sous-total	35	2,08%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
de 41 à 45 ans	1959	20		0		0		0	
	1960	23		1		0		0	
	1961	30		1		0		0	
	1962	28		0		0		0	
	1963	29		0		0		0	
	sous-total	110	6,53%	2	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
de 36 à 40 ans	1964	35		1		0		0	
	1965	40		4		0		0	
	1966	38		1		0		0	
	1967	38		1		0		1	
	1968	35		1		0		0	
	sous-total	186	11,04%	8	11,59%	0	0,00%	1	12,50%
de 31 à 35 ans	1969	41		0		0		0	
	1970	58		1		0		0	
	1971	81		3		0		0	
	1972	106		7		0		1	
	1973	124		4		0		3	
	sous-total	410	24,33%	15	21,74%	0	0,00%	4	50,00%

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
de 26 à 30 ans	1974	148		8		1		3	
	1975	136		6		0		0	
	1976	94		6		0		0	
	1977	142		4		1		0	
	1978	104		6		1		0	
	sous-total	624	37,03%	30	43,48%	3	37,50%	3	37,50%
de 19 à 25 ans	1979	102		4		1		0	
	1980	88		6		4		0	
	1981	58		2		0		0	
	1982	22		0		0		0	
	1983	22		0		0		0	
	1984	7		0		0		0	
	1985	2		0		0		0	
	sous-total	301	17,86%	12	17,39%	5	62,50%	0	0,00%
Total		1 685		69		8		8	

3. Répartition par diplôme

Code des diplômes et spécialités :

0 : Spécialité non précisée

A : Examen Supérieur d'accès aux études universitaires

ES : Économique et sociale

L : Littéraire

LA : Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc ...

P : Professionnel

S : Scientifique

SH : Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...

SI : Information

SJ : Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc ...

ST : Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...

STT : Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent

Les mères de + de 3 enfants sont dispensées de diplôme

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme		26	1,52%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
niveau BEPC		479	28,09%	22	31,88%	3	37,50%	2	25,00%
niveau BEP-CAP		115	6,74%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC	0	4		0		0		0	
	A	8		0		0		0	
	ES	67		4		0		1	
	L	206		7		1		1	
	P	37		0		0		0	
	S	57		7		1		0	
	STT	97		2		0		0	
	sous-total	476	27,92%	20	28,99%	2	25,00%	2	25,00%

Diplômes		Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC2	0	2		0		0		0	
	LA	33		0		0		0	
	SH	37		1		0		0	
	SI	36		0		0		0	
	SJ	4		0		0		0	
	SN	3		0		0		0	
	ST	14		0		0		0	
	sous-total	129	7,57%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
BAC3	0	2		0		0		0	
	LA	146		6		0		1	
	SH	105		7		3		0	
	SI	12		1		0		1	
	SJ	4		1		0		0	
	SN	2		0		0		0	
	ST	9		0		0		0	
	sous-total	280	16,42%	15	21,74%	3	37,50%	2	25,00%
BAC4	LA	75		1		0		0	
	SH	54		6		0		0	
	SI	15		0		0		0	
	SJ	12		0		0		0	
	SN	3		0		0		0	
	ST	2		0		0		0	
	sous-total	161	9,44%	7	10,14%	0	0,00%	0	0,00%
BAC5	LA	10		1		0		1	
	SH	13		2		0		1	
	SI	1		0		0		0	
	SJ	7		1		0		0	
	ST	3		0		0		0	
	sous-total	34	1,99%	4	5,80%	0	0,00%	2	25,00%
BAC6	LA	1		0		0		0	
	SH	3		0		0		0	
	ST	1		0		0		0	
	sous-total	5	0,29%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		1 705		69		8		8	

4. Répartition par département

Régions / Départements		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C				
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	42		1		0		1	
	68 Haut-Rhin	12		1		0		0	
	sous-total	54	3,17%	2	2,90%	0	0,00%	1	12,50%
AQUITAINE									
	24 Dordogne	3		0		0		0	
	33 Gironde	62		4		0		0	
	40 Landes	7		1		0		0	
	47 Lot-et-Garonne	3		0		0		0	
	64 Pyrénées-Atlantiques	4		0		0		0	
	sous-total	79	4,63%	5	7,25%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE									
	03 Allier	7		0		0		0	
	15 Cantal	2		0		0		0	
	43 Haute-Loire	2		0		0		0	
	63 Puy-de-Dôme	21		1		1		0	
	sous-total	32	1,88%	1	1,45%	1	12,50%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	23		3		1		1	
	50 Manche	2		1		1		0	
	61 Orne	4		1		0		0	
	sous-total	29	1,70%	5	7,25%	2	25,00%	1	12,50%
BOURGOGNE									
	21 Côte-d'Or	16		1		0		0	
	58 Nièvre	3		0		0		0	
	71 Saône-et-Loire	8		0		0		0	
	89 Yonne	4		0		0		0	
	sous-total	31	1,82%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
BRETAGNE									
	22 Côtes-d'Armor	15		1		0		0	
	29 Finistère	19		0		0		0	
	35 Ille-et-Vilaine	50		6		0		1	
	56 Morbihan	14		1		0		0	
	sous-total	98	5,75%	8	11,59%	0	0,00%	1	12,50%
CENTRE									
	18 Cher	6		0		0		0	
	28 Eure-et-Loir	3		0		0		0	
	36 Indre	2		0		0		0	
	37 Indre-et-Loire	20		2		0		0	
	41 Loir-et-Cher	4		0		0		0	
	45 Loiret	12		0		0		0	
	sous-total	47	2,76%	2	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
	08 Ardennes	6		0		0		0	
	10 Aube	7		0		0		0	
	51 Marne	30		1		1		0	
	52 Haute-Marne	2		0		0		0	
	sous-total	45	2,64%	1	1,45%	1	12,50%	0	0,00%

Régions / Départements		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C				
CORSE									
	20 Corse	7		1		0		0	
	sous-total	7	0,41%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	16		0		0		0	
	39 Jura	4		0		0		0	
	70 Haute-Saône	1		0		0		0	
	90 Territoire-de-Belfort	4		0		0		0	
	sous-total	25	1,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTENORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	32		2		0		0	
	27 Eure	5		0		0		0	
	sous-total	37	2,17%	2	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
ILE-DE-FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	133		9		1		1	
	77 Seine-et-Marne	43		1		0		0	
	78 Yvelines	21		1		0		0	
	91 Essonne	38		2		0		0	
	92 Hauts-de-Seine	44		2		0		0	
	93 Seine-Saint-Denis	37		0		0		0	
	94 Val-de-Marne	69		1		1		0	
	95 Val-d'Oise	22		0		0		0	
	sous-total	407	23,87%	16	23,19%	2	25,00%	1	12,50%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	11 Aude	6		0		0		0	
	30 Gard	18		0		0		0	
	34 Hérault	33		1		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	13		0		0		0	
	sous-total	70	4,11%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	19 Corrèze	3		0		0		0	
	87 Haute-Vienne	13		1		0		0	
	sous-total	16	0,94%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	13		0		0		0	
	57 Moselle	16		1		0		0	
	88 Vosges	6		0		0		0	
	sous-total	35	2,05%	1	1,45%	0	0,00%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	09 Ariège	2		0		0		0	
	12 Aveyron	1		0		0		0	
	31 Haute-Garonne	56		2		0		0	
	32 Gers	1		0		0		0	
	65 Hautes-Pyrénées	5		1		0		0	
	81 Tarn	4		0		0		0	
	82 Tarn-et-Garonne	3		0		0		0	
	sous-total	72	4,22%	3	4,35%	0	0,00%	0	0,00%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
NORD									
	59 Nord	77		0		0		0	
	62 Pas-de-Calais	25		2		0		0	
	sous-total	102	5,98%	2	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
PAYS-DE-LA-LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	34		2		0		2	
	49 Maine-et-Loire	21		3		0		0	
	53 Mayenne	4		1		0		0	
	72 Sarthe	6		0		0		0	
	85 Vendée	5		0		0		0	
	sous-total	70	4,11%	6	8,70%	0	0,00%	2	25,00%
PICARDIE									
	02 Aisne	11		0		0		0	
	60 Oise	11		0		0		0	
	80 Somme	19		3		1		1	
	sous-total	41	2,40%	3	4,35%	1	12,50%	1	12,50%
POITOU-CHARENTES									
	16 Charente	4		0		0		0	
	17 Charente-Maritime	13		0		0		0	
	79 Deux-Sèvres	5		0		0		0	
	86 Vienne	23		1		0		1	
	sous-total	45	2,64%	1	1,45%	0	0,00%	1	12,50%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR									
	04 Alpes-de-Hte-Provence	2		0		0		0	
	05 Hautes-Alpes	2		0		0		0	
	06 Alpes-Maritimes	9		0		0		0	
	13 Bouches-du-Rhône	73		2		0		0	
	83 Var	9		0		0		0	
	84 Vaucluse	13		0		0		0	
	sous-total	108	6,33%	2	2,90%	0	0,00%	0	0,00%
RHONE-ALPES									
	01 Ain	6		0		0		0	
	07 Ardèche	5		0		0		0	
	26 Drôme	6		0		0		0	
	38 Isère	52		1		0		0	
	42 Loire	22		1		1		0	
	69 Rhône	81		3		0		0	
	73 Savoie	7		0		0		0	
	74 Haute-Savoie	3		0		0		0	
	sous-total	182	10,67%	5	7,25%	1	12,50%	0	0,00%
DOM / TOM									
	97100 Guadeloupe	14		0		0		0	
	97200 Martinique	14		0		0		0	
	97300 Guyane	3		0		0		0	
	97400 Réunion	34		0		0		0	
	98000 Tahiti	4		0		0		0	
	98000 Nouméa	4		0		0		0	
	sous-total	73	4,28%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total	1705		69		8		8	

Statistiques du concours interne

1. Répartition par sexe

	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	92	34,20%	34	35,05%	15	46,88%	5	15,63%
Femmes	177	65,80%	63	64,95%	17	53,13%	27	84,38%
Total	269		97		32		32	

2. Répartition par date de naissance

	Date de naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
de 56 à 60 ans	1944	1		0		0		0	
	1946	1		0		0		0	
	1948	3		2		0		0	
	sous-total	5	1,86%	2	2,06%	0	0,00%	0	0,00%
de 51 à 55 ans	1949	2		0		0		0	
	1950	2		0		0		0	
	1951	6		1		0		0	
	1952	6		2		0		1	
	1953	7		2		1		1	
sous-total	23	8,55%	5	5,15%	1	3,13%	2	6,25%	
de 46 à 50 ans	1954	3		0		0		0	
	1955	8		2		0		1	
	1956	3		1		0		0	
	1957	10		2		0		2	
	1958	10		3		1		0	
sous-total	34	12,64%	8	8,25%	1	3,13%	3	9,38%	
de 41 à 45 ans	1959	6		2		0		2	
	1960	9		4		0		3	
	1961	8		2		0		0	
	1962	6		0		0		0	
	1963	10		2		1		0	
sous-total	39	14,50%	10	10,31%	1	3,13%	5	15,63%	
de 36 à 40 ans	1964	11		5		2		1	
	1965	11		2		0		1	
	1966	18		6		0		3	
	1967	14		3		1		1	
	1968	16		9		3		3	
	sous-total	70	26,02%	25	25,77%	6	18,75%	9	28,13%
de 31 à 35 ans	1969	20		7		3		2	
	1970	15		6		2		2	
	1971	15		9		6		1	
	1972	16		7		4		3	
	1973	17		8		4		3	
sous-total	83	30,86%	37	38,14%	19	59,38%	11	34,38%	

	Date de naissance	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
de 28 à 30 ans	1974	13		8		4		1	
	1975	1		1		0		0	
	1976	1		1		0		1	
	sous-total	15	5,58%	10	10,31%	4	12,50%	2	6,25%
Total		269		97		32		32	

3. Répartition par diplôme

Code des diplômes et spécialités :

0 : Spécialité non précisée

P : Professionnel

ES : Économique et social

L : Littéraire

S : Scientifique

LA : Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc ...

SH : Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc ...

SI : Information, Communication

SJ : Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques, etc ...

ST : Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...

STT : Sciences et Technologies Tertiaires

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. BAC3 = licence ou équivalent

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme		92	34,20%	16	16,49%	2	6,25%	7	21,88%
niveau BEPC		39	14,50%	16	16,49%	6	18,75%	5	15,63%
niveau BEP-CAP		24	8,92%	7	7,22%	0	0,00%	3	9,38%
BAC	0	3		3		2		0	
	ES	9		7		1		3	
	L	27		8		2		1	
	P	1		0		0		0	
	S	1		1		0		1	
	STT	8		5		1		2	
	sous-total	49	18,22%	24	24,74%	6	18,75%	7	21,88%
BAC2	0	1		0		0		0	
	LA	4		1		0		1	
	SH	4		3		1		2	
	SI	1		1		0		1	
	SN	2		0		0		0	
	ST	2		1		0		0	
sous-total	14	5,20%	6	6,19%	1	3,13%	4	12,50%	
BAC3	LA	18		8		5		2	
	SH	10		8		6		1	
	SJ	3		1		0		0	
	sous-total	31	11,52%	17	17,53%	11	34,38%	3	9,38%
BAC4	LA	6		4		2		0	
	SH	8		2		1		1	
	SI	3		3		3		0	
	SJ	2		2		0		2	
sous-total	19	7,06%	11	11,34%	6	18,75%	3	9,38%	

Diplômes		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
BAC5	LA	1		0		0		0	
	sous-total	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total		269		97		32		32	

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
Magasiniers spécialisés	245	91,08%	91	93,81%	32	100,00%	31	96,88%
Magasiniers spécialisés HC	24	8,92%	6	6,19%	0	0,00%	1	3,13%
Total	269		97		32		32	

5. Répartition par type d'établissement

Codes des établissements :

ADMI : ministères, services extérieurs des ministères, administration locale

BGE : bibliothèques des grands établissements

BnF : Bibliothèque nationale de France

BU : bibliothèques universitaires

Divers : armées, CCN, ENG, ENM, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

UNIV : universités (hors BU)

Types d'établissement	Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ADMI	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BGE	11	4,09%	5	5,15%	2	6,25%	1	3,13%
BnF	55	20,45%	18	18,56%	9	28,13%	3	9,38%
BU	200	74,35%	73	75,26%	21	65,63%	27	84,38%
DIV	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
UNIV	1	0,37%	1	1,03%	0	0,00%	1	3,13%
Total	269		97		32		32	

6. Répartition par département

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	5		3		0		2	
	68 Haut-Rhin	1		0		0		0	
	sous-total	6	2,23%	3	3,09%	0	0,00%	2	6,25%
AQUITAINE									
	33 Gironde	5		1		0		1	
	64 Pyrénées-Atlantiques	1		1		0		0	
	sous-total	6	2,23%	2	2,06%	0	0,00%	1	3,13%
AUVERGNE									
	63 Puy-de-Dôme	3		1		0		1	
	sous-total	3	1,12%	1	1,03%	0	0,00%	1	3,13%

Régions / Départements		Recevables	Admissibles	Admis	Liste C				
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	2	2	1	1	1			
	sous-total	2	0,74%	2	2,06%	1	3,13%	1	3,13%
BRETAGNE									
	29 Finistère	3	3	0	1	1			
	35 Ille-et-Vilaine	3	1	1	0	0			
	sous-total	6	2,23%	4	4,12%	1	3,13%	1	3,13%
CENTRE									
	18 Cher	1	1	0	0	0			
	37 Indre-et-Loire	1	0	0	0	0			
	45 Loiret	2	0	0	0	0			
	sous-total	4	1,49%	1	1,03%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
	10 Aube	1	1	0	1	1			
	51 Marne	2	2	0	1	1			
	sous-total	3	1,12%	3	3,09%	0	0,00%	2	6,25%
CORSE									
	20 Corse	1	0	0	0	0			
	sous-total	1	0,37%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	3	1	1	0	0			
	sous-total	3	1,12%	1	1,03%	1	3,13%	0	0,00%
HAUTENORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	10	4	2	2	2			
	sous-total	10	3,72%	4	4,12%	2	6,25%	2	6,25%
ILE-DE-FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	101	26	14	5	5			
	77 Seine-et-Marne	2	0	0	0	0			
	78 Yvelines	1	1	0	0	0			
	91 Essonne	4	1	0	1	1			
	92 Hauts-de-Seine	9	1	0	1	1			
	93 Seine-St-Denis	5	3	0	2	2			
	94 Val-de-Marne	10	6	1	1	1			
	95 Val-d'Oise	1	1	0	1	1			
	sous-total	133	49,44%	39	40,21%	15	46,88%	11	34,38%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	30 Gard	1	0	0	0	0			
	34 Hérault	5	1	0	0	0			
	sous-total	6	2,23%	1	1,03%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Mos.	3	1	0	0	0			
	57 Moselle	2	1	0	0	0			
	sous-total	5	1,86%	2	2,06%	0	0,00%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	31 Haute-Garonne	9	5	0	3	3			
	sous-total	9	3,35%	5	5,15%	0	0,00%	3	9,38%
NORD									
	59 Nord	15	6	1	3	3			
	62 Pas-de-Calais	4	4	4	0	0			
	sous-total	19	7,06%	10	10,31%	5	15,63%	3	9,38%

Régions / Départements		Recevables		Admissibles		Admis		Liste C	
PAYS-DE-LA-LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	10		1		0		1	
	49 Maine-et-Loire	3		1		1		0	
	72 Sarthe	1		0		0		0	
	sous-total	14	5,20%	2	2,06%	1	3,13%	1	3,13%
PICARDIE									
	80 Somme	6		1		0		0	
	sous-total	6	2,23%	1	1,03%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	86 Vienne	2		1		0		1	
	sous-total	2	0,74%	1	1,03%	0	0,00%	1	3,13%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR									
	06 Alpes-Maritimes	2		0		0		0	
	13 Bouches-du-Rh.	7		3		1		0	
	83 Var	2		1		0		1	
	84 Vaucluse	1		0		0		0	
	sous-total	12	4,46%	4	4,12%	1	3,13%	1	3,13%
RHONE-ALPES									
	38 Isère	6		3		1		1	
	69 Rhône	9		6		3		1	
	sous-total	15	5,58%	9	9,28%	4	12,50%	2	6,25%
DOM-TOM									
	97100 Guadeloupe	4		2		1		0	
	sous-total	4	1,49%	2	2,06%	1	3,13%	0	0,00%
	Total	269		97		32		32	